



■ ■ ■ Permanences à la Mairie :

Le Maire Daniel MONNIER, le lundi de 09h à 11h
et sur RDV les jours ouvrables.

Les Adjointes, uniquement sur RDV :

- 1^{ère} adjointe : Chantal BUAN le jeudi de 11h à 12h
- 2^{ème} adjoint : Bruno LAUBRETON le Samedi de 10h30 à 11h30
- 3^{ème} adjoint : Alain DELAHAYE le vendredi de 11h à 12h
- 4^{ème} adjoint : Dominique GOUAILLIER le lundi de 11h à 12h

■ ■ ■ Heures d'ouverture :

MAIRIE :

Lundi et jeudi de 09 h à 12h30 et de 14h à 18h
Mardi et vendredi de 09h à 12h30

AGENCE POSTALE :

Les mardi – jeudi – vendredi et samedi de 9h30 à 12h.

BIBLIOTHEQUE :

Les mardi, mercredi et jeudi de 16h à 18h et samedi de 10h à 12h.

Bulletin d'informations communales diffusé gratuitement en 380 exemplaires

Directeur de publication : Daniel MONNIER

Rédaction : Chantal BUAN - Patricia MAURAS - Marie France TUAL - Dominique GOUAILLIER

Réalisation : Mairie de MINIAC/BECHEREL

Tél. : 02 99 66 82 71 E-mail : secretariat.miniac@wanadoo.fr

Imprimerie du Rimon - 35230 Noyal-Châtillon S/Seiche

Sommaire

Le mot du maire	2
Etat civil	3
Urbanisme	3
Principales délibérations 2017	4
Dates à retenir	4
Informations diverses	5
Rennes métropole	6
Nostalgie	8
Les classes 7	9
La commune de Miniac	9
Bibliothèque municipale	10
L'école	11
Les associations	12
Autres informations	15

■ ■ ■ **Le mot du Maire :**

2017 est parti. VIVE 2018 !

Tout d'abord, permettez-moi de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2018 et surtout une très bonne santé. Nous l'oublions souvent, mais c'est notre bien le plus précieux.

J'ai une pensée toute particulière pour ceux qui sont dans la souffrance :

- soit qu'ils ont perdu un être cher
- soit qu'ils sont hospitalisés, dans la maladie
- soit qu'ils sont dans la solitude.

Donc 2017 s'en est allé. Ce fut une année charnière pour le monde.

Les Etats-Unis ont élu un président issu du monde immobilier n'appliquant pas les règles élémentaires de démocratie et titillant certains pays qui veulent aussi diriger le monde par la force nucléaire. Il est à déplorer les décisions prises à l'encontre de la paix et de la planète.

La France a élu un jeune président, issu du monde financier et une nouvelle Assemblée Nationale.

A-t-il assez d'expérience pour diriger le pays ? L'avenir nous le dira.

Ce nouveau président applique son programme pour lequel il a été élu (droit du travail, moralisation de la vie politique, etc...). Il supprime certaines taxes dont la taxe d'habitation, pourtant elles sont nécessaires à la vie de nos communes. En contrepartie, il crée de nouveaux impôts.

Il va falloir être solidaire. Cette époque actuelle, nous pousse à être trop souvent individualistes voire égoïstes. Nous demandons toujours plus à l'Etat sans se soucier de la situation de ses finances. Mais l'ETAT, c'est NOUS.

Sommes-nous prêts à faire des efforts ?

Pour construire l'avenir, il faut voir notre passé. Alors, regardons dans notre rétroviseur. Il y a une dizaine d'années, les manifestations organisées par les différentes associations patriotiques, communales, intergénérationnelles étaient une réussite. La convivialité, la bonne humeur, le savoir vivre ensemble étaient de la partie. Chacun faisait un effort, voire se donnait corps et âme à la réussite de ces fêtes afin de donner du bonheur.

Dans nos communes, certaines personnes animent les associations. La meilleure des récompenses que nous pouvons leur offrir, c'est d'y participer et de venir nombreux les encourager et leur dire MERCI, tout simplement.

Nous sommes dans un monde rural, avec ses us et coutumes. Gardons-les !

La nature a ses droits et nous n'avons que des devoirs envers elle. Attention à ne pas la bouleverser, elle se vengera tôt ou tard !

PROTEGEONS LA VIE.

A nouveau, je renouvelle tous mes vœux de bonheur et de santé pour 2018.

Daniel MONNIER
Le Maire

■ ■ ■ *Etat-civil 2017*

Ils font la joie de leurs parents :

Il y a eu cinq naissances sur la commune dont :

- Le 29 janvier : **EFFRAY Thelma**, Maison Blanche
- Le 9 mars : **CHEVANCHE SCELLIER Marilou**, 18 Griffier
- Le 19 avril : **BAREL Victor**, Saint Malou

Ils se sont dit oui :

- Le 14 janvier : **MARSOLLIER François et LALAIRE Anne Françoise**, Les Marcades
- Le 3 juin : **MATHIEU Thomas et ROUSSELIN Eglantine**, L'Ecu
- Le 9 septembre : **MARTIN Alexis et TANGUY Maëlle**, La Hardouinais
- Le 12 aout : **CIEUTAT Mickael et ALIX Nolwen**, Le Bois de Miniac
- Le 9 septembre : **LE HENANFF Erwann et JOURDEN Anne**, 18 Le Coudray

Noces de Palissandre :

Le 1^{er} octobre : **Raymond et Simone ALIX**, La Fauvelais



Noces d'Or :

Le 5 aout : **Rémy et Denise THEBAUT**, Le Clos de l'Etang



Ils nous ont quittés :

- Le 12 janvier à Miniac-sous-Bécherel : **DELAHAYE Bernard**, Les Trois Chênes
- Le 10 février à Cesson-Sévigné : **FOUVILLE Berthe**, 8 lotissement Le Roset
- Le 12 mars à Miniac-sous-Bécherel : **BINCE Fulgence**, Le Frêche du Boudou
- Le 04 octobre à Miniac-sous-Bécherel : **CHATELET Marie**, Bourdon

■ ■ ■ *Urbanisme*

Permis de construire :

- 1^{er} juin : **EVEN René**, 2 Les Marcades - Maison individuelle
- 6 juin : **GAEC CARESMEL**, Le Coudray - Hangar à fourrage
- 9 juin : **GAEC DU GANNERET**, Le Ganneret - Fosse circulaire
- 12 juin : **PARIS Ludovic**, 1 passage de la cour d'Ahault - Maison individuelle
- 19 juin : **SCI LA SERRE**, passage de la cour d'Ahault - Maison individuelle
- 22 juin : **SCEA AR PEMOC'H BREIZ**, Rusa - Modification fosse à céréales
- 23 juin : **GAEC DE LA LANDE FLEURIE**, La Lande Fleurie - Fosse circulaire
- 3 juillet : **PERRÉE Philippe**, 6 Lot le Roset - Véranda
- 9 octobre : **POUCHARD Guillaume**, La Pommardiere - Rénovation maison
- 24 octobre : **TOSTIVINT Laurent**, 8 La Cheslais - Garage
- 21 décembre : **HOUEE Jean-Paul**, Les chesnots - Rénovation maison de la Clairais

Déclaration préalable :

- 20 janvier : **PRENVEILLE Laurent**, 18 La Lande Fleurie - Piscine

■ ■ ■ PRINCIPALES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL en 2017

■ Le 23 janvier. Le conseil municipal :

- Approuve les travaux d'aménagement et d'accessibilité au cimetière et sollicite la subvention au titre de la DETR.
- Approuve la révision de l'indemnité du Maire
- Prend acte du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de Rennes Métropole
- Donne un accord de principe pour participation aux charges de fonctionnement du centre de loisirs des Francas et signature d'une convention.

■ Le 23 mars. Le conseil municipal :

- Accepte la revalorisation des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes
- Approuve la mise à disposition du broyeur à végétaux et détermine le prix de la location et le montant de la caution.
- Accorde 4800 euros de subventions aux différentes associations de Miniac-Sous-Bécherel et associations d'intérêt public
- Décide d'accorder une subvention de 32 € par élève pour les séjours pédagogiques et d'apprentissage pour l'année 2017
- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2017 :
 - Taxe habitation : 15,82 %
 - Foncier Bâti : 17,28 %
 - Foncier non bâti : 46,20 %

■ Le 29 mai. Le conseil municipal :

- Accepte la modification des statuts du syndicat mixte du SIM
- Demande une subvention au département dans le cadre

- de l'entretien des sentiers de randonnée pour 2017
- Décide d'accorder une participation financière au repas rencontre intercommunale des personnes âgées de 60 ans et plus :
 - 5 € par repas et par personne.
- Décide l'organisation du repas communal des personnes de 70 ans et plus, avec un bon d'achat de 15 € pour ceux n'assistant pas au repas.

■ Le 18 juillet. Le conseil municipal :

- Rétrocède deux vestiaires au SIRS pour l'école maternelle de Bécherel
- Accorde une subvention à l'association « Ensemble pour un sourire » de St Pern

■ Le 25 septembre. Le conseil municipal :

- Accorde une subvention pour venir en aide au territoire sinistré par l'ouragan IRMA
- Participe aux frais de fournitures scolaires pour les enfants de Miniac scolarisés sur la commune de Romillé pour un montant de 22 €
- Accepte la demande d'empierrement du chemin rural de l'Ecu

■ Le 06 novembre. Le conseil municipal :

- Crée le poste d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe
- Signe la convention RASED entre les communes de Romillé et Miniac
- Accorde une subvention complémentaire pour les élèves partant en voyage scolaire
- Décide du tarif location de la salle communale pour 2018 :
 - Pour le midi Habitants de la commune : 100 €
Hors commune : 130 €
 - Pour le soir : Habitants de la commune : 130 €
Hors commune : 180 €
 - Caution : 200 €

■ Le 11 décembre. Le conseil municipal :

- Signe une convention de partenariat avec le point accueil emploi d'Irodouer
- Renouvelle le contrat de prestation de service avec le groupe SACPA chenil service
- Demande une subvention auprès du département dans le cadre de l'entretien des sentiers de randonnées pour 2018.

■ ■ ■ Dates à retenir

- **Mercredi 28 février** : Atelier parents/enfants : jeux avec l'AFEL
- **Samedi 10 et 17 mars** : Représentations théâtrales à Bécherel à 20h30
- **Dimanche 11 et 18 mars** : Représentations théâtrales à Bécherel à 14h30
- **Samedi 17 mars** : Bébé bouquine
- **Samedi 17 mars** : portes ouvertes du RPI privé dans les écoles de Bécherel et de la Chapelle Chaussée de 10h à 12h

- **Dimanche 08 avril** : Bourse aux plantes (matinée)
- **Samedi 14 avril** : Repas intercommunal
- **Mardi 1^{er} mai** : Lâcher de truites, par l'APE, étang de CARDROC
- **Samedi 23 juin** : Feu de la Saint Jean
- **Samedi 23 juin** : Rassemblement de véhicules anciens (autos, motos...)
- **Samedi 23 juin** : Exposition de peinture
- **Dimanche 11 novembre** : Commémoration de l'armistice 1918

...INFORMATIONS DIVERSES

■ ALEC :

Vous avez un projet de construction ou de rénovation ?
Vous devez isoler votre maison, l'équiper d'un mode de chauffage ou acquérir des appareils électroménagers économes en énergie ?

Vous désirez en savoir plus sur les énergies renouvelables ?

L'ALEC est en charge de la mission INFO-ENERGIE sur les territoires du Pays de Rennes et du Pays des Vallons de Vilaine. Le territoire couvert par l'espace INFO-ENERGIE représente ainsi environ 450 000 habitants.

Aux heures de permanence, les conseillers énergie de l'ALEC vous orientent gratuitement dans vos choix, vous aident à l'élaboration de votre projet, et vous délivrent une information neutre et indépendante de tout fournisseur d'énergie. Ils se tiennent à votre disposition pour répondre aux demandes portant sur les différents équipements de l'habitat, le chauffage, l'eau chaude, l'isolation thermique et les énergies renouvelables.

Les permanences à Rennes

Permanences téléphoniques : les conseillers répondent à vos questions par téléphone, du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30. Pour les joindre, composez le 0 805 203 205 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Pour obtenir des conseils personnalisés et approfondis sur votre projet, vous pouvez prendre RDV avec un conseiller. Les plages de rendez-vous sont :

- le lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h30,
- le mardi et vendredi, de 8h30 à 12h30.

NOUVEAUTÉ !

Vous ne pouvez pas vous déplacer ? Nos conseillers vous informent et vous conseillent également par Skype !

Comment procéder ?

- Prenez RDV avec un de nos conseillers en appelant le 02 99 35 23 50
- Installez Skype sur votre ordinateur : www.skype.com et créez votre compte
- Connectez-vous sur votre compte Skype
- Ajoutez nous à vos contacts : infoenergie@alec-rennes.org

C'est parti ! Economisez du temps et du carburant !

Le conseiller vous lancera un appel à la date et heure convenue

■ LES PLATEAUX LIMITEURS DE VITESSE EN AGGLOMERATION :

En agglomération, sauf arrêté contraire (30 km/h), la vitesse est limitée à 50 km/h.

A Miniac-sous-Bécherel, les radars pédagogiques

installés aux entrées de l'agglomération sur le CD 220 ont enregistré des vitesses dépassant les 100 km/h.

Sur le CD 68, il n'était pas rare que des automobilistes arrivent à hauteur de la mairie à des vitesses que nous pouvons estimer supérieures à 80 km/h.

Pour sécuriser l'agglomération, la Direction Départementale de l'Équipement (ex DDE) a :

- dans un premier temps, sur notre demande, encadré les limites de l'agglomération en y apposant des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération sur les voies communales qui en étaient dépourvues et repoussé les limites de l'agglomération sur les CD 220 et 68.
- dans un deuxième temps, installé deux plateaux réglementaires à hauteur de l'atelier communal sur le CD 220 et sur le CD 68 à hauteur de l'habitation MALLARD.

En 2017, la voirie départementale et communale deviennent la propriété de Rennes Métropole.

Constatant que les véhicules ne respectent pas la vitesse à hauteur du lotissement du Roset, le service voirie de Rennes Métropole, avec notre accord, décide d'installer un nouveau plateau à hauteur du terrain de foot.

Suite à la réunion du PLUI, le 14 novembre 2017, la question a été posée à Rennes Métropole de savoir si les plateaux sont réglementaires. Un contrôle a eu lieu le mercredi 15 novembre.

Ces trois plateaux sont réglementaires, conformément aux normes de l'IISR (Instruction Interministérielle de la Sécurité Routière) à savoir :

- Longueur du plateau 8 mètres
- Pente des rampants 7%, (doit être comprise entre 5 et 10%)
- Signalisation conforme (panneaux - peinture, etc...)

Il nous est fait remarquer que la mise en place de chicanes réglementaires serait mieux adaptée **mais ces chicanes sont très contraignantes pour le passage des engins agricoles.**

■ BUS LIGNE 82 :

A la rentrée de septembre 2018, la ligne 82 (Villejean/Miniac) va être activée le dimanche hiver avec :

- un départ de Rennes Villejean vers 11h40 pour une arrivée à Miniac-sous-Bécherel vers 12h30

Ce service sera effectué par un véhicule de petite capacité (9 places) en desservant les arrêts de la ligne 82

- un départ de Rennes Villejean vers 17h00 pour une arrivée à Miniac-sous-Bécherel vers 18h05

- un départ de Miniac-sous-Bécherel pour une arrivée à Rennes vers 19h15.

Ces 2 autres courses sont un prolongement de services de la ligne 81 en terminus à Romillé (bus standard).

■ VOIRIE :

Voici les coordonnées réservées aux habitants de Miniac-sous-Bécherel pour signaler toutes dégradations de la chaussée ou autres, à Rennes Métropole (qui a dorénavant la compétence voirie) :

Plate-forme Nord-Ouest de Pacé par téléphone au 02 23 62 29 74 ou par mail <http://metropole.rennes.fr>.

■ REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE – PAYS DE RENNES :

Les élus du Pays de Rennes ont décidé de lancer un reportage photographique sur des zones géographiques identifiées à l'intérieur du périmètre du Pays de Rennes et sur les thématiques travaillées au sein du Pays : commerce, tourisme, agriculture, mobilité, urbanisme...

M. Matthieu Chanel a été retenu pour réaliser cette prestation qui se déroulera sur 1 an. Il passera donc dans notre commune au cours de cette année 2018.

■ COMMEMORATIONS DU CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GUERRE 1914/1918 :

En 2014, Miniac-sous-Bécherel s'était mobilisé pour le centenaire de la déclaration de la guerre. Nous avons proposé que la commune rende un hommage à ses soldats pour rappeler leur mémoire, leur sacrifice, et décrire les conditions de vie des combattants.

De très nombreux Miniacois et Miniacoises se sont déplacés pour visiter l'exposition mise en place à la mairie ; ils ont apporté des objets, la correspondance

entre les familles et surtout photos et médailles. Nous devons remercier de nombreuses personnes extérieures à la commune d'avoir prêté leurs importantes collections. Dans le cadre de la journée du 11 novembre, à l'église de Miniac, Mme Anne Montgaillard avait présenté une conférence sur le thème « **Centenaire de la grande guerre. Aux enfants de Miniac-sous-Bécherel morts pour la France** ».

En 2018, Miniac-sous-Bécherel va de nouveau se mobiliser pour commémorer le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

Trois expositions seront présentées, salle de la mairie. Les archives départementales d'Ille et Vilaine ont bien voulu nous prêter leur collection.

- Du 8 juin au 28 juin : thème « 1914-1918 : l'Arrière » (cycle bande dessinée)
- Du 22 octobre au 12 novembre 2018 : thème « 1914-1918 : De la guerre aux paysages d'aujourd'hui. Photographies contemporaines de Jean Richardot »
- Du 29 novembre au 10 décembre 2018 : thème « La Grande Guerre » cycle archives et histoire

Le 11 novembre 2018 sera la journée la plus importante. Après la messe, la cérémonie au monument aux morts, se déroulera à partir de 11 heures (rappelons-nous que l'armistice était applicable à 11 heures) Pour cette cérémonie, il est souhaitable que les enfants de Miniac soient présents, pour chanter la Marseillaise, comme d'autres enfants l'avaient fait il y a cent ans.

Pour clôturer cette journée, Mme Anne Montgaillard nous proposera une nouvelle conférence qui sera tirée de son nouveau livre actuellement en cours de rédaction.

L'église de Miniac sera toujours le lieu choisi pour cette prestation.

... RENNES METROPOLE :

■ ENQUETE DEPLACEMENTS ILLE-ET-VILAINE DE JANVIER A AVRIL 2018 :

Rennes Métropole réalise une enquête sur les déplacements des habitants d'Ille-et-Vilaine en partenariat avec le Département d'Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne, l'Etat et la Caisse des Dépôts. Cette enquête de grande ampleur vise à mieux connaître les pratiques et les besoins en matière de déplacements des habitants à l'échelle de l'Ille et Vilaine (élargie à quelques communes limitrophes du Morbihan et des Côtes

d'Armor). C'est une source d'informations précieuse pour organiser les services et les aménagements pour l'ensemble des modes de déplacements.

L'enquête déplacements Ille et Vilaine doit se dérouler de janvier à avril 2018. Plus de 5000 ménages seront interrogés à leur domicile ou par téléphone pour décrire leurs déplacements. Les entretiens seront réalisés par des enquêteurs des sociétés TES-SA et ED-Field.

Peut-être serez-vous contactés entre janvier et avril

2018. En acceptant de répondre à cette enquête, vous participez à une meilleure qualité de service pour tous. Merci pour votre contribution.

Contacts : 02 99 86 62 30

ou par mail : mobilite-urbaine@rennes-metropole.fr.

■ **LE BROYEUR A VEGETAUX :**

Rennes Métropole met à disposition des habitants du secteur Nord (Bécherel, Miniac-sous-Bécherel, La Chapelle-Chaussée, Langan et Romillé) un broyeur à végétaux. Cet appareil sur roues est tractable par un véhicule léger ayant une boule. Il permet le broyage de branches d'une grosseur maximum de 12 cm. Le broyat, entrant dans le cadre « zéro phyto - zéro désherbants » est un produit remplaçant vos désherbants. Le broyeur se loue 25 euros à la journée avec un chèque de caution de 500 € et la présentation d'une attestation d'assurances « responsabilité civile ». Réservation du lundi au samedi auprès de la Mairie de Miniac-sous-Bécherel au n° 02 99 66 82 71.



■ **REGLES EN MATIERES DE HAIES pour la période 2015 – 2020 :**

Extrait de la REVUE TERRA du 10 novembre 2017 :

PRESERVONS NOTRE NATURE :

Il s'agit de particularités topographiques. Nos haies sont indispensables en matière d'écologie (PCAET).

Le Ministère de l'Agriculture décide de les intégrer comme particularités topographiques, éléments pérennes de notre paysage, et ce dans le cadre de bonnes conditions agricoles et environnementales, au même titre que les bosquets, mares, zones humides, etc.

Le maintien des haies constitue une des exigences de la conditionnalité au titre de la BCAE 7 (1) et doivent être déclarées dans le dossier PAC.

Toutes les haies BCAE 7 (à compter de janvier 2015) doivent être conservées et entretenues.

La destruction et/ou le déplacement de ces haies sont impossibles (sauf certains cas très précis). L'agriculteur doit au préalable déclarer (avec motif à la DDTM) la destruction de ces haies.

Une haie doit faire moins de 10 mètres de large et est constituée d'arbres, d'arbustes, de ligneux, etc.

- La destruction des haies n'est autorisée que pour des cas très - très limités (accord de la DDTM)
- Le déplacement veut dire la destruction d'une haie et replantation obligatoire à l'identique (avis de la DDTM).

Le maintien des haies est un produit de contrôle de la conditionnalité de la PAC. Les pénalités peuvent être très importantes et des contrôles ont lieu depuis l'été 2017.

En règle générale, les contrôles des haies se fait par voie aérienne, ou signalement à la DDTM ou à la chambre d'agriculture, par un tiers.

Pour conclure, à ce jour, **la destruction des haies est formellement interdite**. Quant au déplacement, il est autorisé sous condition d'une replantation à l'identique (accord de la DDTM).

Dans le cadre de la préservation de la nature, RENNES METROPOLE et ses 43 communes, dont MINIAC SOUS BECHEREL, s'associent pleinement à la conservation de nos poumons de vie et tout manquement aux instructions ci-dessus sera signalé dans les meilleurs délais à la DDTM et à la Chambre d'Agriculture

(1): BCAE 7: Bonnes Conditions Agro Environnementales

Règle 7: Maintien de particularités topographiques

■ **REPONSES APORTEES PAR RENNES METROPOLE CONCERNANT LA RENOVATION DES BATIMENTS EN CAMPAGNE ET FAISANT SUITE A LA REUNION PUBLIQUE POUR L'ELABORATION DU PROJET COMMUNAL (PLUI) :**

Q. : Peut-on rénover une construction existante en campagne ?

R. : OUI, mais tout dépend de ce que l'on appelle « rénovation ». Il faut que cela concerne une « construction existante ».

Voici la définition nationale de la « construction existante » que nous sommes obligés d'appliquer pour le PLUI :

Une construction est considérée comme existante si elle est reconnue comme légalement construite et si la majorité des fondations ou des éléments hors fondations déterminants la résistance et la rigidité de l'ouvrage remplissent leurs fonctions. Une ruine ne peut être considérée comme « construction existante ».

Q. : Peut-on aménager en habitation une ancienne maison qui a perdu son usage d'habitation depuis 25 ans ?

R. : OUI, mais il faut démontrer le dernier usage (habitation) .

Q. : Une longère peut-elle être transformée en plusieurs logements ?

R. : NON

Q. : Les dépendances d'une longère peuvent-elles être transformées en logements ?

R. : OUI, mais seulement si c'est du patrimoine bâti d'intérêt local identifié par le PLUI.

...NOSTALGIE

C'était en 1935 et 1936. Souvenir de photos de classes !

Vous reconnaissez-vous ? ou reconnaissez-vous vos parents ou grands-parents ?

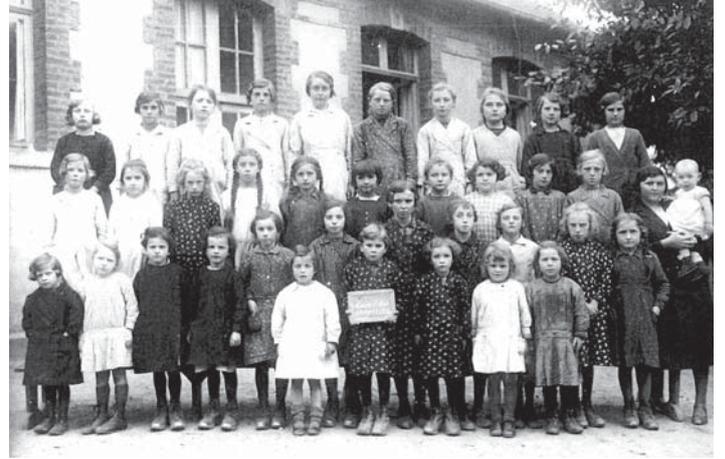
École de filles :



École publique de filles

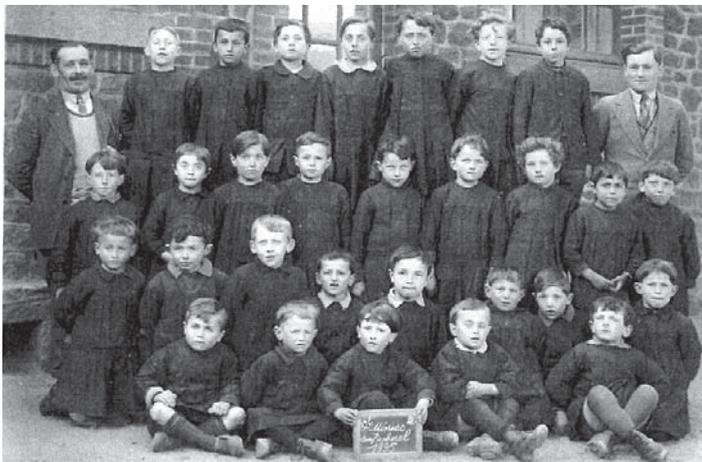
La Ville-es-Ains - Miniac-sous-Bécherel (Ille-et-Vilaine)

Classe de Madame Raymonde Robert (la Directrice) née le 16/08/1908 à Chasseneuil-sur-Bonnieure (Charente).



Cette classe (dite « la grande ») préparait le certificat d'études primaires (au fond : l'ancien préau détruit en 2013).

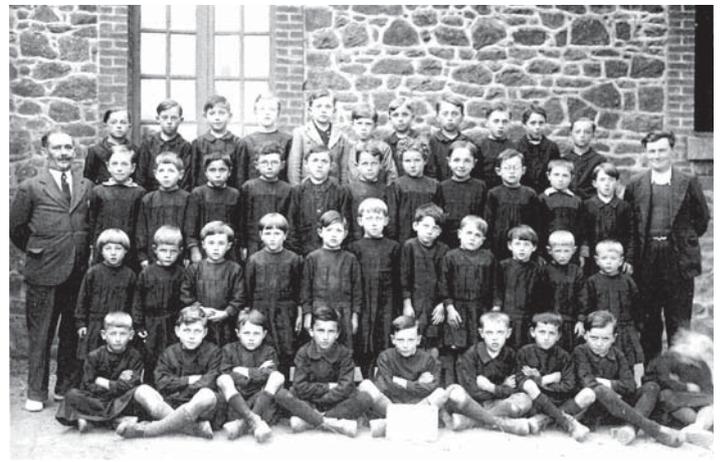
École de garçons :



École publique de garçons

Miniac-sous-Bécherel (Ille-et-Vilaine) - Classes CP CE1 CE2

À gauche : le Directeur Monsieur Rémy Fontaine (officier de l'Instruction publique)



À droite : l'adjoint Monsieur Arsène Robert, né le 15/09/1911 à Saint Méen-le-Grand (Ille-et-Vilaine).

... LES CLASSES 7

Les classes 7 se sont réunies dans la salle communale de Miniac-sous-Bécherel, le samedi 07 octobre 2017.

Nous avons eu la chance de recevoir Mme TOSTIVINT Emilie, née en 1917 aux Gassiaux, actuellement à la Maison de retraite de Montfort Sur Meu.

Après le traditionnel dépôt de gerbe au monument aux Morts et la photo de groupe, un repas copieux a été servi par les seniors ayant organisé cette journée. Elle s'est terminée vers 23 heures après la traditionnelle galette-saucisse.

Nous passons le flambeau aux classes 8.



... LA COMMUNE DE MINIAC

■ REPAS INTERCOMMUNAL

Le repas de la **rencontre intercommunale** est organisé cette année par Miniac sous Bécherel. Il aura lieu le **samedi 14 avril à 12 h à la salle de Saint-Pern**.

Cette rencontre s'adresse à tous les habitants des communes limitrophes ou ayant été habitants autrefois dans ces communes (y compris les communes limitrophes des Côtes d'Armor), il n'y pas de limite d'âge. Nous accueillerons avec plaisir toute personne désirant se joindre à nous.

Nous aurons le plaisir de vous servir un repas d'autrefois pour la somme de 25 € tout compris.

Le traiteur Mr Michel a été retenu pour cette journée

MENU :

- Kir vin blanc-muscata-Ricard et biscuits secs
- Potage vermicelle
- Coquille saumon macédoine
- Potée : Boeuf saucisse lard et légumes
- Salade - fromage
- Riz au lait caramélisé sur fond de crème anglaise (fait maison) - quatre quart
- Pain, café
- Boissons : blanc, rosé, bordeaux, eau.

Les nombreuses communes adhérentes à cette manifestation travaillent actuellement sur l'animation qui sera, entre autre, basée sur les souvenirs (film, photos, documents etc...) et bien sûr nous ferons quelques pas de danse. Nous serions très reconnaissants aux personnes qui voudraient bien nous prêter leurs films, photos, documents ou autres pour cette journée souvenir.

Nous vous espérons nombreux. La mairie de Miniac prend les inscriptions de la commune. Les personnes extérieures peuvent s'inscrire dans leur mairie qui nous les transmettra. Pour tout renseignement ou inscription, contact mail : buan.chantal1@orange.fr

■ AGENCE POSTALE

Miniac-sous-Bécherel a encore son agence postale et c'est une chance !

Vous pouvez profiter de ce précieux service de proximité quatre matins par semaine dont le samedi :

- pour acheter des timbres, emballages et enveloppes
- pour retirer de l'argent ou en déposer si vous avez un compte postal
- pour récupérer ou envoyer vos colis et lettres commandées, sachant que la levée se fait au passage/retour du préposé à la poste, vers midi.

Et aussi, pour le plaisir d'envoyer des courriers en papier, avec des timbres de collections, une écriture à l'encre utilisant des mots qui résistent au temps... Une sorte de rébellion épistolaire !

■ SIRS

La semaine de quatre jours a été demandée par la majorité des parents d'élèves, institutrices, délégués du SIRS ainsi que les maires de l'ensemble des communes le composant à savoir : Bécherel, Miniac-sous-Bécherel, Cardroc et Longaulnay. Par contre ce passage à quatre jours n'aura lieu que si l'académie de Rennes accepte la pause méridienne de 1h20 au lieu de 1h30.

... BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Inscription gratuite ! Emprunt de 3 livres pour 3 semaines et par personne.

En partenariat avec la Médiathèque Départementale, nous pouvons réserver pour vous des ouvrages spécifiques (thème, auteur, série...). N'hésitez pas à demander !



■ PORTAIL RENNES METROPOLE

Si vous êtes inscrits à la bibliothèque, vous pouvez accéder à la totalité des ressources de ce site <https://www.les-mediathèques-rennesmetropole.fr/> Vous y trouverez des informations sur les bibliothèques de Rennes Métropole, les agendas, les sélections des bibliothécaires, mais aussi des ressources numériques accessibles uniquement aux abonnés : **des livres et revues numériques, de la musique, des films, des formations en ligne...** Pour accéder à ces ressources, vous devez créer votre compte à partir de votre numéro d'abonné, renseignez-vous à la bibliothèque, auprès de Katell.

■ BIBLIOTHEQUE DES CHAMPS LIBRES : tarif « proximité »

Les détenteurs d'un abonnement en cours de validité sur le réseau des Bibliothèques de Rennes Métropole bénéficient du tarif « proximité » pour une inscription à la Bibliothèque des Champs Libres. Donc, sur présentation d'une attestation à la Bibliothèque de Miniac : Gratuit pour les moins de 26 ans / 8 € à partir de 26 ans.

■ GRAINOTHEQUE : partagez !

Graines de fleurs, de légumes sont déposées à la bibliothèque. Et librement, selon les envies, on peut prendre ces graines...qui l'année suivante donneront à leur tour et pourront revenir à la grainothèque. Évitez les graines du commerce ! On privilégie les graines qui proviennent de nos jardins: pour la diversité des cultures et contre les graines stériles ! plus d'infos sur : <http://grainesdetroc.fr>

■ BOURSE AUX PLANTES ET GRAINES :



Rendez-vous dimanche 8 avril 10h à 12h, salle de la mairie. Prévoyez vos plants, boutures et graines pour l'échange de printemps...

► Pour consulter l'agenda des trocs dans la région : www.troc-aux-plantes.com



■ BEBE BOUQUINE :

Une fois par mois, le samedi matin. Rendez-vous lecture pour les tout-petits de 0 à 3 ans avec Solène et sa poule Cocotte. Une animation gratuite organisée par

le Syndicat Intercommunal de la petite enfance. Renseignements : 02 99 68 27 52/ 06 19 12 30 92 Prochaines séances : > 10/02 > 17/03 > 07/04 > 26/05 > 16/06

■ BEBES LECTEURS :

Ouverture réservée aux petits 0-3 ans les 1^{er} mardi du mois de 10h00 à 11h30. Parents, assistantes maternelles, grands-parents, venez avec vos petits lire des histoires et découvrir les livres...



■ PARLER BAMBIN :

Des livres pour accompagner le développement du langage et favoriser l'éveil et le bien-être des tout-petits. Une sélection d'albums, imagiers et petits docs.



Choisie et partagée avec les bibliothèques de Bécherel, Langan, Romillé, La Chapelle Chaussée. Plus de renseignements dans les bibliothèques et à la Maison de l'enfance de Romillé.



■ LUDOCHOCO :

La ludothèque de l'Espace Social et Culturel AFEL se déplace sur votre commune pour un atelier parent/enfant.

Venez partager une après-midi jeux de société en famille le **mercredi 28 février** de 14h30 à 17h30 à la bibliothèque de Miniac-Sous-Bécherel.

L'après-midi se clôturera par un goûter offert. Ouvert à tous et gratuit. Inscriptions souhaitées.

■ ATTENTION : RECHERCHE BENEVOLES LE MERCREDI

La permanence du mercredi après-midi : Un moment de détente, de lectures ou de jeux accessibles à tous, de 16h à 18h. Pour assurer ce service au public, participer à la vie de la bibliothèque et de la commune, pour faire plaisir aux petits et aux grands...rejoignez-nous !

Après une petite formation à l'usage du logiciel, une présentation du système de classement, vous pourrez assurer une permanence, une fois par mois, seul(e) ou en binôme. Merci pour votre investissement !

► Pour plus d'infos sur la bibliothèque, sur les dates des animations et séances de lectures, rendez-vous sur le site de la commune !

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

6, route du Presbytère 02 99 66 78 36

bibliothequeminiac@orange.fr

<http://mairie-miniac-sous-becherel.fr>

HORAIRES D'OUVERTURE :

Mardi/mercredi/jeudi 16h00 - 18h00

Mardi 10h00-11h30 (1^{er} mardi du mois)

Samedi 10h00 - 12H00

...L'ÉCOLE

À la rentrée de septembre, les 20 élèves de CE2 et les 21 élèves de CE1 de l'école publique de Miniac-sous-Bécherel ont accueilli les 19 nouveaux élèves de CP.

Cette année, toutes les classes participent à un projet « Arts et musique autour du monde ». En novembre, nous avons reçu le marionnettiste de « La malle théâtre » pour une magnifique représentation de « Taô pêcheur de lune », spectacle inspiré des contes traditionnels chinois.



Par ailleurs, toute l'école a aussi travaillé sur la ferme. Les élèves de CP ont visité la ferme laitière de la famille Mainfray à Miniac, qui nous a accueillis chaleureusement encore cette année.

Les élèves de CE1 et de CE2 se sont rendus à l'écomusée de la Bintinais à Rennes, pour une animation les uns sur le cheval de trait, les autres sur la cuisine et les bâtiments de la ferme autrefois.



Pour Noël, le dernier jour de classe, nous nous sommes rendus au théâtre de Bécherel pour assister à un spectacle de magie offert par le SIRS.

D'autres projets nous attendent : classe de mer pour les élèves de CP et CE1 et élaboration d'un jardin au naturel à l'école pour la classe de CE1. Les élèves de CE2 visiteront prochainement la ville de Dinan, et participeront à un projet de découverte du bocage de la commune avec la Maison de la Rance de Dinan.

... LES ASSOCIATIONS :

■ LE CLUB DE LA DÉTENTE

A ce jour le club de la Détente, sous la présidence de Mme Thérèse RICHOUX, compte 62 adhérents. Si sa principale activité est la belote, depuis le début de l'année 2017, une section gym seniors s'est ouverte. Vingt-quatre inscriptions ont été enregistrées et tous les mardis matin, pendant une heure au moins, un prof de l'Association Sportive de ROMILLE vient « dérouiller » dans la bonne humeur, les articulations. De plus, cette gym permet la réaction de nos reflexes, qu'ils soient physiques ou psychiques. Espérons qu'à l'avenir, cette gymnastique senior continuera d'exister.

Une autre section s'est ouverte : il s'agit de la peinture.

Au cours de l'année 2017, en plus du traditionnel repas de fin d'année, le club s'est rendu à SAUMUR, pour assister à une démonstration des chevaux du Cadre Noir.



Cette journée a également permis de visiter une champignonnière « Le Saut du Loup » où un repas copieux composé de champignons à différentes « sauces » a été servi. On en redemanderait !

Que l'année 2018 soit toujours aussi conviviale au sein de ce club très actif.



■ LES JOYEUX GRILLONS DE MINAC

Suite au départ de la présidente, Jessica PALLUET, le bureau de l'association a été modifié :

Présidente : Muriel AVRIL

Trésorier et trésorier adjoint : André ROCHEFORT et Hélène ROCHEFORT-PAGE

Secrétaire : Estelle PEPIN

Membres actifs : Yvan AVRIL, Fabienne HAREL, Véronique THE et Marie-Françoise LE BOURHIS

Nous avons cette année le plaisir d'accueillir : Aurore BERNIER et Etienne RENOU dans les jeunes et Jimmy DUMAY dans les adultes.

Les représentations auront lieu au théâtre de Bécherel les :

- Samedi 10 et 17 Mars à 20h30
- Dimanche 11 et 18 Mars à 14h30

Au programme, deux comédies :

« **A visiter d'urgence** » de Jacky GOUPIL : Melle Robin, directrice d'agence immobilière, fait visiter un appartement et découvre alors qu'un clochard s'y est installé. Son ex-mari exerce des visites en parallèle... Reste à savoir qui va acquérir l'appartement ?

Pièce interprétée par les jeunes : Aurore BERNIER, Edern et Tifenn GUILLARD, Lucas LE BOURHIS, Pauline MANDARON, Camille et Manon PRECHOUX, Elouan et Etienne RENOU, Manon ROCHEFORT-PAGE.

« **L'héritage diabolique de tata Odette** » de Jérôme DUBOIS : Les neveux de tata Odette prennent connaissance du testament de tata Odette, ayant légué sa maison à des clochards, et leur laissant une énigme à résoudre. S'ensuit une course à l'héritage, hilarante.

Pièce interprétée par les adultes : Muriel et Yvan AVRIL, Marylin DELAHAYE, Jimmy DUMAY, Fabienne HAREL, Lena LE BOURHIS, Malorie PALLUET, Estelle PEPIN, André ROCHEFORT.



Chaque année, nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux comédiens, alors si vous souhaitez intégrer la troupe, en tant que comédien ou bénévole pour aider à la préparation des représentations, n'hésitez pas à nous contacter : Muriel AVRIL (06.85.08.70.48 ou muriel.avril@wanadoo.fr) ou André ROCHEFORT (06 30 45 04 01 ou andre.rochefort-page@wanadoo.fr). La troupe vous souhaite une belle et heureuse année 2018 et remercie les habitants de Miniac grâce auxquels nous continuons à faire vivre cette association, en venant nous voir chaque année, ainsi que les personnes qui nous aident dans la préparation (son et montage des décors). Nous espérons vous retrouver nombreux parmi les spectateurs cette année, dans la joie et la bonne humeur !

■ **MINIAC BOUGE**

Depuis l'élection du conseil municipal en 2014, la municipalité a mis en place des animations et loisirs sur notre commune.

SPORT :

Avec l'appui financier de l'Afel et du Clic Noroit, les premiers cours gratuits de gym sénior ont été mis en place début 2017 dans notre commune. Cette activité ayant rencontré un franc succès, des cours annuels ont été mis en place et la gestion en a été confiée au club de la Détente. Celle-ci a ouvert pour l'occasion une option sport.

Le sport étant plébiscité, nous allons travailler sur la mise en place de la marche nordique. Les personnes intéressées doivent se faire connaître en Mairie ou auprès de la 1^{ère} adjointe.

PEINTURE :

Dans la même dynamique, la mise en place d'un atelier peinture a vu le jour et un petit groupe de miniacois(es) s'adonne à leur hobby favori le vendredi de 18h à 20h (sauf pendant les vacances scolaires). Les pinceaux travaillent sans relâche l'acrylique, l'huile et les pastels. Ce groupe espère accueillir d'autres volontaires qui seront les bienvenus.

Une exposition de peinture aura lieu le samedi 23 juin 2018 à la salle de la mairie.

Un marché de Noël sera organisé en 2018. La gestion de cet atelier a également été confiée au club de la détente, option art.

JEUX POUR ENFANTS :

Nous mettons en place, petit à petit, à côté de la bibliothèque un espace famille. Les premiers jeux pour enfants ont été mis en place début 2016. Ils viendront s'étoffer, dès le printemps, d'un jeu plus grand et plus

complet pour nos petits. Des tables et des chaises seront installées devant la bibliothèque pour créer un espace convivial pour les parents. A proximité, le terrain de pétanque, pensé et construit par les élus, rencontre un beau succès, surtout l'été.

Nous sommes ouverts à vos propositions pour continuer l'aménagement de cet endroit.

INFORMATIQUE :



Avec l'appui financier de l'Afel et du Clic noroit, la municipalité a mis en place 8 cours gratuits pour la découverte de l'informatique. De nombreuses personnes n'ont pu être retenues par manque de place. En effet, pour que les cours soient donnés dans de bonnes conditions, le professeur Mr Jubeaux Bernard de l'association informatique et loisirs de Cardroc a du limiter le nombre à 10.

Le groupe a demandé une poursuite de cette activité et c'est l'association informatique et loisirs de Cardroc qui gère cet atelier.

Si le nombre est suffisant pour créer un autre cours, la municipalité accepterait de travailler sur la mise en place, dans la mesure du possible, d'un deuxième cours avec un autre intervenant (l'emploi du temps de Mr Jubeaux étant complet). Pour ce faire, il nous faut connaître le nombre d'intéressés et se présenter en mairie.

Le comité des fêtes



L'Association « Miniac en fête 2017 » (anciennement Comité des Fêtes) emporte avec elle, ses balades avec ses gentils poneys, ses randonnées, ses moments de convivialité agrémentés de crêpes, de vin chaud, de

soupes, de châtaignes, de galettes saucisses, du feu de la Saint-Jean (sans feu, mais dans la bonne humeur), de Noël et ses guirlandes confectionnées par les enfants en collaboration avec les ATSEMS de l'Ecole de Miniac.

Nous les remercions pour leur participation. Merci aussi à tous les enfants pour les jouets, offerts à d'autres enfants par l'intermédiaire du Secours Populaire.



Nous sommes heureux de proposer ces instants de convivialité qui contribuent aux échanges et à la vie locale. L'année dernière, nous vous avons sollicités pour nous aider dans la réalisation de ces projets car nous ne sommes pas assez nombreux. Tout repose sur les quelques personnes de l'association. Nous avons besoin de vous, soit ponctuellement, soit dans le bureau pour continuer les manifestations en 2018.

Vous pouvez contacter Christine par mail : christine.gouaillier19@orange.fr .

Ainsi, nous pourrions vous informer des réunions et des manifestations.

■ **MINIAC RETRO**

L'association Miniac Rétro organise le 1^{er} rassemblement de véhicules anciens (voitures, motos, etc.) le 23 juin 2018 à Miniac-sous-Bécherel.



Venez nombreux nous soutenir en exposant votre véhicule ou nous rendre visite dans la prairie du presbytère, à partir de 9h00.

D'autres festivités ou expositions seront organisées (échange de pièces d'occasion, promenade, feux de la St Jean, galettes-saucisses, etc.).



■ **LE CLUB CANIN de MINIAC**

Le club canin de Miniac-sous-Bécherel est une association loi 1901 affiliée à la SCC (Société Centrale Canine). Il a été créé en 1992. Le club propose à tous ses adhérents une éducation canine axée sur le renforcement positif et le respect du chien. La bonne intégration du chien dans sa famille et dans la société est l'objectif principal, l'école des chiots du club en est la base. Ceux qui le souhaitent peuvent pratiquer des activités complémentaires comme l'agility loisir et concours, le cross-canin, les randonnées canines. Les cours sont dispensés par des moniteurs bénévoles diplômés de la SCC.

Je vous invite à venir nous voir un samedi après-midi à partir de 14h00.

Vous pouvez consulter notre site : <http://clubcaninminiac.canalblog.com>.

CLUB D'EDUCATION ET D'AGILITY DE MINIAC SOUS BECHEREL

L'éducation



La randonnée



L'Agility



Le Crosscanin



Le caniVTT



...AUTRES INFORMATIONS :

■ RAPPEL CARTE D'IDENTITÉ :

Depuis le 1er décembre 2016, les démarches de demandes de carte d'identité ont changé.

Il vous suffit de vous rendre sur le site de pré-demande et de retirer le formulaire à remplir.

En revanche, vous ne pourrez plus vous rendre dans n'importe quelle mairie pour déposer votre dossier. Vous devrez vous renseigner sur celles qui sont équipées d'un « dispositif de recueil » ou station biométrique. Il n'y aura cependant plus de commune de rattachement. Vous pourrez vous rendre dans n'importe quelle mairie habilitée à prendre en charge votre dossier.

Cette nouvelle carte biométrique est gratuite et valable pendant 15 ans. En cas de vol, on vous demande de payer 25 € pour en obtenir une nouvelle. Comme pour le passeport, vous devrez donner vos empreintes digitales.



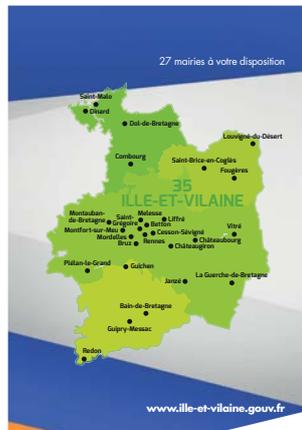
L'État simplifie mes démarches en Ille-et-Vilaine !

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je prends contact avec l'une des 27 mairies d'Ille-et-Vilaine équipées de bornes biométriques (voir liste p.4).
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Pour toute information :

www.service-public.fr
www.ille-et-vilaine.gouv.fr



Je choisis la pré-demande en ligne !

Comment faire ma pré-demande ?

Dans le département de l'Ille-et-Vilaine, à partir du 1^{er} décembre 2016, vous pouvez remplir en ligne votre pré-demande de carte nationale d'identité.

Vous n'aurez pas à renseigner de formulaire papier au guichet de votre mairie.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Pour effectuer votre pré-demande, vous devez créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir votre état-civil et votre adresse. Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.

Pensez à noter ou imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie !

Attention : la pré-demande de carte d'identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

■ ADMR

L'association ADMR du pays de Bécherel est une petite entreprise qui emploie près de 40 salariés dont deux au secrétariat : Vanessa et Nadine.

Le personnel, qualifié, se rend au domicile pour aider, accompagner les familles, les personnes âgées et handicapées. Les services se répartissent en quatre groupes :

- garde des enfants,
- service ménage repassage,
- aide à la personne âgée et à la tenue de la maison.

- portage de repas et télé alarme confortent la santé et la sécurité des personnes.

Enfin des visites à domicile et des après-midis récréatifs sont organisés au fil de l'année pour maintenir le lien social entre tous et rompre la solitude.

Le 20 octobre, à la bibliothèque d'Irodouër, 25 personnes ont visité une très belle exposition « Des chevaux et des hommes en Bretagne », œuvre présentée par Jean-Maurice COLOMBEL. La vie des chevaux de traits et postiers bretons de 1989 à 2016 a été très bien commentée par son auteur. Les participants ont aussi

parlé et échangé sur leur propre vie d'autrefois. Les chevaux, ils les ont utilisés à diverses tâches, par tous les temps, très tôt le matin et tard le soir.

Ce sont aussi des repas et des goûters partagés en musique et chansons, des animations dans le magnifique cadre du château des Iffs, des souvenirs évoqués sur les métiers à la mairie de St-Brieuc des Iffs, la visite de la ferme des glaces et de son robot, des après-midis crêpes, les assemblées générales.

L'association, a connu six années difficiles sur le plan financier.

L'association aujourd'hui, présidée depuis 2014 par Marie-Yvonne LESVIER avec son conseil d'administration, présente des bilans positifs.

De ce fait la demande de subvention pour 2017 auprès des dix communes de l'ex-canton de Bécherel est passée de 1,50 € à 1 € par habitant.

Les 30 bénévoles, sur chacune des communes, apportent leur large contribution à la bonne marche de l'association.

L'ADMR est située à Irodouër 2, rue des Cailleuls.
Pour la contacter: 02 99 39 89 51
mail : becherel.asso@admr35.org

■ ANCIEN RESTAURANT

A notre grand regret, le problème du restaurant n'est toujours pas résolu comme nous l'aurions souhaité. En effet, le restaurant appartient désormais à un particulier qui le laisse en état de délabrement. Deux plaintes sont déposées contre lui pour mise en danger de la vie d'autrui et stockage d'amiante.

■ RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **janvier, février et mars 2002** doivent s'inscrire sur la liste de recensement de la 1^{ère} période de l'année 2018.

Le recensement est obligatoire dès 16 ans. L'intéressé(e) doit se présenter à la mairie muni(e) du livret de famille, de sa pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Seul le document remis à l'issue de la JDC fera foi pour le passage des examens de fin d'année ainsi que pour le permis de conduire.



■ DEPOT DE VIEUX VÊTEMENTS : LE RELAIS

Un conteneur du service « LE RELAIS » est à votre disposition, près du conteneur à verre (terrain du Presbytère). Il reçoit dans un sac fermé :

- Les chaussures liées par deux
- Les vêtements propres et secs
- Le linge de maison,
- La petite maroquinerie (sacs à main, ceintures, etc...)

LE RELAIS crée des emplois durables sur toute la France. Il donne une deuxième vie à vos textiles. Il est leader dans la collecte et le recyclage de vieux vêtements.

Que deviennent vos textiles ?

- ➔ 61% sont réemployés dans des boutiques
- ➔ 36 % sont recyclés en isolants
- ➔ 3% sont destinés à la valorisation énergétique

Pour de plus amples renseignements :
www.lerelais.org

■ POINT ACCUEIL EMPLOI IRODOUËR – COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN-MONTAUBAN

9 rue des Cailleuls, 35850 IRODOUER
Contact : Régine REVAULT - Tél. 02 99 39 85 11
Lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9 à 12 h sans rendez-vous et sur rendez-vous l'après-midi
Courriel : pae.irodouer@stmeen-montauban.fr
Site internet : www.stmeen-montauban.fr

■ PERMANENCES

Deux nouvelles permanences sur le site de la Communauté de communes de Saint-Méen-Montauban au siège à Montauban-de-Bretagne :

- Armée de terre : Permanences de l'armée de terre tous les 1^{er} et 3^{ème} mercredi après-midi du mois dans les locaux de la Communauté
- Adiph-cap emploi : Tous les mardis sur rendez-vous fixés par l'Adiph-Cap emploi aux personnes en suivi Cap emploi domiciliées sur le territoire.

Permanences habituelles au point accueil emploi (sur rendez-vous au 02 99 39 85 11)

- ➔ Eureka Emploi Services (mises en situation de travail chez les particuliers et dans les collectivités) : 20 février, 20 mars
- ➔ Mission Locale (pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire) : le mercredi et le jeudi